

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 14 juillet 2025

Date de l'annonce publique : 04/07/2025

Date de la convocation des conseillers : 04/07/2025

Mode de participation

Présences	11	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Carelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Re-ding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	1	Klinski, Mireille (conseillère), procuration donnée au conseiller STOFFEL.
Absences	1	Excusés : Brix, Nadine (conseillère). Non excusés : Néant.
Référence		CC.2025-07-14 - 2.02
Point de l'ordre du jour		2.02
Objet		Contrats de location de toiture (5) relatifs à l'installation de panneaux photovoltaïque - SUDenergie

Le conseil communal,

Vu cinq (5) contrats de location de toiture conclus avec la société SUDenergie S.A. datés du 2 juin 2025, concernant la mise à disposition de diverses surfaces communales en vue de l'installation de systèmes de production d'électricité photovoltaïque ;

Considérant que les surfaces concernées sont situées sur les immeubles suivants :

- Bâtiment « Roud Schoul II », sis à Berchem (surface utilisable de 792 m²) ;
- Bâtiment « Club Senior », sis à Berchem (surface utilisable de 440 m²) ;
- Bâtiment « Crèche Méckenhaischen », sis à Berchem (surface utilisable de 298 m²) ;
- Bâtiment « Campus Kannerinsel », sis à Bivange (surface utilisable de 573 m²) ;
- Bâtiment « Gemeng Réiser II », sis à Roeser (surface utilisable de 409 m² – toiture Sud – et de 150 m² – toiture Nord) ;

Considérant que la destination des surfaces mises à disposition est l'installation, l'utilisation et l'entretien de systèmes photovoltaïques et de leurs accessoires par le preneur ;

Considérant que les contrats sont conclus pour une durée fixe de vingt (20) ans, prenant effet à compter de la date de première mise en service de chaque installation, cette date correspondant à l'injection initiale dans le réseau électrique exploité par le preneur et notifiée au bailleur ;

Considérant que le loyer est fixé à 7,5 € par kW de puissance crête de l'installation ;

Vu l'article 2/650/708212/99001 du budget communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver les contrats de location de toiture à intervenir entre la Commune de Roeser et la société SUDenergie S.A. datés du 2 juin 2025, portant sur les surfaces des bâtiments communaux précités, en vue de l'installation et de l'exploitation de systèmes de production d'électricité photovoltaïque pour une durée fixe de vingt ans à compter de la première mise en service.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 21 juillet 2025

Le 2^e échevin,

Par délégation du bourgmestre du 17 juillet 2025

Le secrétaire communal ff,